



St Guilhem-le-désert Gorges de l'Hérault  
Lac du Salagou et Cirque de Mourèze  
Cirque de Navacelles  
Grands Sites

Le Président



Aniane  
Arboras  
Argelliers  
Aspiran  
Aumelas  
Bélarça  
Brignac  
Cabrières  
Campagnan  
Canet  
Celles  
Ceyras  
Clermont l'Hérault  
Fontès  
Fozzières  
Gignac  
Jonquières  
La Boissière  
La Vacquerie  
Lacoste  
Lagamas  
Lauroux  
Lavalette  
Le Bosc  
Le Caylar  
Le Cros  
Le Pouget  
Le Puech  
Les Plans  
Les Rives  
Liausson  
Lieurans Cabrières  
Lodève  
Mérifons  
Montarnaud  
Montpeyroux  
Mourèze  
Nébian  
Octon  
Omet et Villecan  
Paulhan  
Pégairolles de l'Escalette  
Péret  
Plaißan  
Popian  
Poujols  
Pouzols  
Puéchabon  
Puilacher  
Romiguières  
Roqueredonde  
Saint André de Sangonis  
Saint Bauzille de la Sylve  
Saint Etienne de Gourgas  
Saint Félix de l'Hérault  
Saint Félix de Lodez  
Saint Guilhem le Désert  
Saint Guiraud  
Saint Jean de Fos  
Saint Jean de la Blaquière  
Saint Maurice de Navacelles  
Saint Michel  
Saint Pargoire  
Saint Paul et Valmalle  
Saint Pierre de la Fage  
Saint Privat  
Saint Saturnin de Lucian  
Salasc  
Sorbs  
Soubès  
Soumont  
Tressan  
Usclas d'Hérault  
Usclas du Bosc  
Valmasclé  
Vendémian  
Villeneuveville

A l'attention de Madame Carole Delga  
Présidente de la Région Occitanie

Affaire suivie par Sandrine Issa – Sayegh  
201, avenue de la Pompignane  
34 064 Montpellier Cedex 2

Clermont l'Hérault, le 8 Février 2019

Référents : Vincent Salignac, Thierry Lanlesse

Objet : Contribution du SCoT Pays Cœur d'Hérault au SRADDET Occitanie 2040

Réf:19\_27

Madame La Présidente,

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une période d'intense concertation auprès de vos partenaires. Il s'agit de prendre la mesure des enjeux des territoires composant la Région, afin de proposer un schéma pragmatique, facilitateur, répondant aux besoins et objectifs de chacun. Votre invitation à formuler des propositions, dans votre courrier du 27 novembre 2018, hors procédure réglementaire, est un exemple fort de votre démarche conduite depuis plusieurs mois.

Ainsi, pour y répondre, nous avons fait le choix de travailler à plusieurs niveaux de contributions. En effet, nous nous sommes associés aux SCoT du bassin de vie du « ruban méditerranéen », afin d'effectuer une lecture critique et constructive du SRADDET. A ceci s'ajoute une contribution réalisée avec les SCoT de l'Est Héraultais, qui vous présente nos grands enjeux communs, concernant plusieurs sujets : la mobilité, l'environnement, ainsi que l'économie. Vous pourrez parcourir ces contributions en annexe à notre courrier.

Dès lors, le SCoT du Pays Cœur d'Hérault, fort de ses 80 000 habitants et d'une dynamique démographique soutenue depuis plusieurs décennies, revêt également de nombreux enjeux qui lui sont propres et que nous souhaiterions porter à votre connaissance. En effet, notre territoire a la particularité de se localiser pour partie dans l'aire urbaine de Montpellier, mais également de se composer d'espaces de grande ruralité, aux paysages uniques. Nos trois Grands Sites de France et nos deux Grands Sites d'Occitanie en sont les témoins et les garants. Ainsi, nous exprimons quelques réserves concernant votre proposition d'inscrire le Cœur d'Hérault au sein d'un bassin de vie global intitulé « Ruban méditerranéen ». Nous pensons qu'il s'agit davantage d'un « système multipolaire méditerranéen », c'est à dire des villes mises en réseau depuis l'antiquité, que d'un « ruban ». Les objectifs qui seront assignés à cet espace, notamment démographiques, entre littoral et arrière pays, devront faire l'objet d'arbitrage au sein d'une gouvernance appropriée dans ce bassin, respectant nos territoires.

Notre SCoT base sa réflexion de projet sur la préservation de notre cadre paysager, que l'on relie fortement à la question de la capacité d'accueil, au-delà des périmètres de protection environnementaux et paysagers. Toutefois, il ne s'agit pas de placer notre territoire sous « cloche », mais bel et bien de proposer une ruralité dynamique, porteuse d'avenir. Pour cela, nous ne pouvons agir seul et nous attendons une véritable collaboration avec vous pour y parvenir, en matière d'aménagement, de développement économique, d'environnement et de démocratie.

De ce fait, nous accordons une importance particulière à votre objectif général « d'inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales ». Celui-ci se décline en trois objectifs thématiques qui permettraient à nos territoires de "garantir un socle de service et l'accès à des ressources extérieures" (2.4), "d'inciter aux coopérations" (2.5) et "d'accompagner la transition et le développement des économies" (2.6). Or, malgré la justesse de ces orientations, ces objectifs ne sont pas déclinés dans votre dernière version du SRADDET. Nous souhaiterions vivement que dans la version arrêtée de votre schéma, nous puissions bénéficier d'une déclinaison réglementaire et de mesures d'accompagnement de ces objectifs.

Pour cela, nous vous soumettons quelques propositions de règlements :

- Mailler les territoires ruraux de pôles de ressources et d'accueil régionaux ou conventionnés, regroupant des services de proximité et permettant d'encourager le désenclavement, en matière économique, d'aménagement du territoire, de mobilité, de tourisme, d'environnement, de santé (principe de gradation des soins), ... Ces pôles seraient complétés de plateformes numériques facilement accessibles, couplés d'une offre haut débit et très haut débit répondant aux standards d'aujourd'hui,
- Encourager les principes de solidarité entre les territoires de la Région, par le biais de dispositifs de péréquation, de dispositifs de financement, de partenariats, clairement identifiés et appropriés. Il s'agirait de repositionner les collaborations entre nos territoires ruraux et urbains, dans un contexte de changement climatique, où de nouveaux enjeux se dessinent.

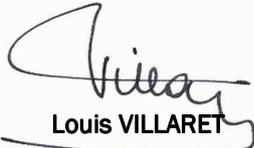
Concernant le premier objectif du SRADDET, en matière de développement et de promotion sociale et sa déclinaison au sein de l'objectif thématique sur la mobilité (1.1), vous explicitez un volet littoral. Nous pensons que vous devriez compléter ce chapitre par un volet rural, où les questions de mobilité sont de plus en plus prégnantes de nos jours. Ces territoires, qui ne sont pour l'essentiel pas regroupés en Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), devraient pouvoir participer au sein de GART (*Groupement des Autorités Responsables de Transport*) délocalisés. Les territoires de projet ou intercommunalités, pourraient de cette manière informer les acteurs de la mobilité des enjeux et des potentialités locales. Il s'agirait de relais de proximité importants. Concernant les territoires ruraux, comme le Pays Cœur d'Hérault, le SRADDET pourrait encourager :

- la réouverture d'ancienne ligne ferroviaire ou la mise en place de réseau cyclable sur ces anciennes voies,
- la mise en place de Car à Haut Niveau de Service entre les pôles et leur périphérie et les pôles entre eux. Pour le Pays Cœur d'Hérault, citons : Lodève, Clermont l'Hérault, Gignac vers Montpellier.

Ces quelques remarques résument de possibles évolutions de votre SRADDET, qui selon nous pourraient être davantage orientées vers les territoires ruraux. En effet, ces enjeux sont d'autant plus importants qu'ils sont vivement exprimés aujourd'hui par les habitants de nos territoires. La justice sociale passe notamment par un aménagement de nos territoires plus équilibré, plus cohérent, plus proche au sein de mode de gouvernance dynamique.

Nous vous remercions pour l'écoute que vous apporterez à nos compléments dans le cadre de cette vaste concertation.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, nos sincères et respectueuses salutations.



Louis VILLARET

**Pièces Jointes :**

- Contribution des SCoT du « Ruban Méditerranéen »
- Contribution des SCoT de l'Est Héraultais